

5093



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD - FND)

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99
FND/N°286 du 25/05/99

PAGEGARDEATELIER - 08/11/2004

ATELIER NATIONAL DE REFLEXION SUR LA CASE DES TOUT-PETITS MISE EN PLACE PAR LE PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLCP FAD/FND)



RAPPORT GENERAL

MADAME DIAGO NDIAYE
CONSULTANTE EN DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE
FACILITATRICE DE L'ATELIER

OCTOBRE 2004

SOMMAIRE

Agenda de l'atelier

TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER

COMPTE RENDU DE L'ATELIER

Première partie

1. Introduction

- **Contexte et justification de l'atelier**
- **Allocution de Mme le Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale**
- **Allocution de Mme la Directrice du Projet de Lutte Contre la Pauvreté**

2. Présentation des Communications

2.1. Note introductive portant orientation des travaux d'atelier présentée par Madame la Directrice du Projet de Lutte Contre la Pauvreté.

2.2. Le Développement de la Petite Enfance : stratégie clé de Lutte Contre la Pauvreté présenté par la chargée du Programme de Développement de la Petite et de l'Education des Enfants en Situation Difficile à l'UNESCO BREDA/DAKAR.

2.3. Note introductive sur l'Approche Communautaire de la Case des Tout-petits présentée par Monsieur le représentant de l'Agence Nationale de la Case des Tout-petits

2.4. Témoignages des auxiliaires de garderies éducatives et sanitaires de l'ex.Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF)

2.5. Discussions générales

Troisième Partie :

3. Restitution des travaux d'atelier

4. Recommandations

Conclusion

**ATELIER NATIONAL DE REFLEXION SUR
LA CASE DES TOUT-PETITS MISES EN PLACE PAR LE PROJET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE (PLCP) FAD/FND.
Savana Saly (Mbour) 20 - 22 Octobre 2004.**

AGENDA DE L'ATELIER

20 octobre 2004 à partir de 17 h :
- Arrivée et Accueil des participants

21 octobre 2004 :

8 h - 8 h 30 :

- Installation

8 h 30 - 10 h 30

- Ouverture officielle par Mme le Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale.
- Pause
- Présentation d'une note introductive par Mme la Directrice du PLCP portant orientation des travaux d'atelier
- Présentation d'une note contributive par Mme la Directrice de l'Agence Nationale de la Case des Tout-petits portant sur le thème : « **Approche communautaire des CTP** ».
- Communication de la consultante chargée du Développement de la petite Enfance et de l'Education des enfants en situation difficile au Bureau Régional de l'Unesco à Dakar, sur le thème : « **Développement de la Petite Enfance comme stratégie de lutte contre la pauvreté** »

10 h 30 mn - 10 H 45 mn : - Discussions générales

10 h 45 mn - 12 h 45 mn : - Présentation des termes de référence Agenda Atelier
- Constitution des groupes de travail

12 h 45 mn - 14 h 45 mn : - Pause

14 h 45 mn - 16 h 45 mn : - Travaux d'atelier

16 h 45 mn - 17 h : - Pause

17 h - 18 h - 30 mn : - Poursuite des travaux d'ateliers

22 octobre 2004 :

8 h 30 mn - 10 h 30 mn : - Poursuite des travaux de groupe.

10 h 30 mn - 10 H 45 mn : - Pause

10 h 45 mn - 12 h 45 mn : - Elaboration des rapports d'atelier
- Elaboration du plan national d'action en perspective d'une ouverture prochaine des cases des tout-petits pour octobre 2004.

12 h 45 mn - 14 h 45 mn : - Pause

14 h 45 mn - 16 h 45 mn : - Présentation des rapports d'atelier

16 h 45 mn - 17 h : - Pause

17 h - 18 h - 30 mn : - Présentation du Plan National d'Action
- recommandations et clôture.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD - FND)

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

ATELIER NATIONAL DE REFLEXION SUR LA CASE DES
TOUT PETITS MISES EN PLACE PAR LE PROJET DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLCP) FAD/FND.

**TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX D'ATELIER
SAVANA SALY 21 - 22 OCTOBRE 2004.**

I. PRESENTATION DU PROJET

Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP), inscrit dans le cadre du Programme National de Lutte Contre la Pauvreté et conjointement financé par le Fonds Nordique de Développement (FND), le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Gouvernement du Sénégal, a pour principal objectif de contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

Son action s'articule autour :

- d'un programme d'alphabétisation /IEC pour le renforcement des capacités des partenaires d'exécution, des partenaires institutionnels et des bénéficiaires ;
- d'un volet micro - finance et activités génératrices de revenus
- d'un programme d'infrastructures et d'équipements socio-communautaires visant l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

C'est dans le cadre de cette composante que quatorze cases des Tout-petits en phase de finition, seront équipées de matériels appropriés, à travers les 05 régions.

II. JUSTIFICATION DE LA RENCONTRE

La création de centres d'accueil destinés aux enfants de 0 à 6 ans traduit la volonté manifeste des pouvoirs publics de soutenir le Développement de la Petite Enfance.

En effet, en 2000, avec le gouvernement de l'Alternance, il y a eu une évolution structurelle et institutionnelle des infrastructures socio-éducatives de la Petite Enfance avec la création de la Case des Tout-Petits.

Un ministère a été spécifiquement créé et depuis Mai 2004 une **Agence Nationale de la case des Tout-petits** pour exécuter le programme mis en place en faveur de la Petite Enfance.

La réalisation de ces infrastructures, à travers les activités du PLCP, au profit de la Petite Enfance est inscrite en droite ligne dans la politique sectorielle définie par les pouvoirs publics et exécutée par le ministère de tutelle.

Un double objectif est visé à travers la mise en place de ces structures socio-éducatives

- d'une part alléger les populations bénéficiaires (surtout les Femmes) de la garde des enfants afin de leur permettre de s'investir davantage dans les activités génératrices de revenus et des activités de formation ;
- d'autre part créer par une approche holistique les conditions favorables au développement intégré et harmonieux de la Petite Enfance.

Pour faire encadrer les 14 Cases des Tout-petits, le PLCP prévoit la formation de 14 animateurs polyvalents et de 28 assistants qui seront outillés de connaissances pédagogiques, sanitaires et nutritionnelles leur permettant d'animer les Cases des Tout-Petits.

III. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif principal de l'atelier est de créer un cadre de concertation et d'échange d'idées et d'expériences, entre tous les acteurs du secteur, et plus spécifiquement ceux impliqués dans la gestion des cases des tout-petits du PLCP. Ces échanges seront articulés autour des thèmes suivants :

- Organes de gestion des CTP,
- Statuts des organes,
- Règlement intérieur des CTP,
- Fonctionnement des CTP,
- Statut et profil du personnel d'encadrement (animateur polyvalent et son assistant),
- Programme de formation du personnel d'encadrement,
- Programmes éducatif et pédagogique des CTP.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Proposer des recommandations pertinentes tendant à améliorer la stratégie de fonctionnement et de gestion de la Case des Tout-petits mis en place par le PLCP ;
- Proposer une démarche méthodologique et pédagogique adaptée à l'intervention au niveau de la case des tout- petits
- Dégager des perspectives
 - Proposition d'un cadre d'échange et de concertation sur la Case des Tout-petits ;

- Organisation d'un atelier de validation des manuels pédagogiques édités dans le cadre de l'ex-projet PAGPF à l'intention des auxiliaires de garderies éducatives et sanitaires, pour une meilleure utilisation de ces manuels au niveau des cases des Tout-Petits ;
- Organisation d'un atelier de confection de matériel didactique local.

V. ORGANISATION METHODOLOGIQUE DE LA JOURNEE

A la lumière de la note introductive portant **orientation des travaux d'atelier**, de la note contributive sur **l'approche communautaire de l'Agence Nationale de la Case des Tout-petits**, et d'une communication sur le thème : **le développement de la petite enfance comme stratégie de lutte contre la pauvreté**, les participants sont invités à réfléchir et à faire des propositions relatives aux thèmes retenus pour les travaux d'atelier.

La rencontre prévue les **21 et 22 Octobre 2004** sera articulée en trois parties :

Première partie :

- Présentation de trois notes introductives suivies d'échanges.
 - note introductive à la journée portant **orientation des travaux** ;
 - note contributive de l'Agence Nationale de la Case des Tout-petits portant sur **l'approche communautaire de la case des tout-petits** ;
 - Communication de la Consultante chargée du développement de la petite enfance et des enfants en situation difficile, au Bureau régional de l'UNESCO à Dakar sur le thème : « **le développement de la petite enfance comme stratégie de lutte contre la pauvreté** ».

Deuxième partie

Travaux d'ateliers sur les thèmes suivants :

- **Atelier n° 1° : Gestion et Fonctionnement des CTP** ;

- **Atelier n° 2° : Encadrement et suivi des CTP ;**
 - Définition du profil du personnel d'encadrement
 - Proposition d'un programme et plan de formation et recyclage du personnel d'encadrement en perspective d'une ouverture prochaine des CTP
- **Atelier n° 3 Proposition d'un contenu éducatif et pédagogique des CTP.**

Troisième partie

- Restitution des travaux d'ateliers en plénière
- Validation et formulation des recommandations
- Conclusion et clôture.

Objectifs de l' Atelier n° 1 : Gestion et fonctionnement des CTP

Cet atelier devra réfléchir sur un modèle de gestion et de fonctionnement de la Case des Tout-petits adaptée aux réalités locales, en harmonie avec les structures de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits.

Le mode de fonctionnement devra être souple pour permettre aux bénéficiaires des CTP d'en tirer le maximum de profit.

Le mode de gestion devra reposer sur une forme de participation et de contribution des populations. Le système de gestion communautaire à définir, a pour but de permettre à la CTP, de disposer de ressources pour faire face aux différentes charges de fonctionnement et assurer ainsi sa pérennisation.

Objectifs de l'Atelier n° 2 : Encadrement et suivi CTP

L'atelier doit :

- définir le profil de l'animateur polyvalent et de son assistant,
- proposer un plan d'action et de formation avec des modules adaptés au profil du personnel d'encadrement et autres acteurs impliqués dans l'encadrement et la gestion des CTP (Coordonnateur/URG, relais IEC, responsables de comité de gestion et de supervision),

- Proposer un plan national d'actions en perspective de l'ouverture prochaine des CTP.

Objectifs de l' Atelier n° 3 : Contenu pédagogique et éducatif

Cet atelier devra :

- ✚ faire de propositions concrètes sur l'organisation de l'espace de la CTP,
- ✚ réfléchir sur l'animation de la case des Tout-petits,
- ✚ définir les activités à développer pour la tranche d'âge 0 à 6 ans partant des réalités socio-culturelles et religieuses de chaque localité.

Les participants sont invités à s'inscrire dans l'un des ateliers prévus. Pour enrichir les échanges, il est fortement recommandé que les différents corps socio-professionnels soient représentés au niveau de chaque atelier.

1 modérateur et 2 rapporteurs seront désignés pour la conduite des travaux d'atelier et la restitution des résultats.

La séance plénière de restitution des travaux se fera le **vendredi 22 octobre** à partir de 14h 45mn précises et sera l'occasion de présenter le document sur le plan national d'action en perspective de l'ouverture prochaine des CTP.

SITES DES 14 CASES DES TOUT-PETITS DU PLCP

DEPARTEMENTS	CASE DES TOUT-PETITS
DAKAR	HANN
PIKINE	
RUFISQUE	
GUEDIAWAYE	WAKHINANE-NIMZATT
THIES	HERSENT DAROU SALAM
MBOUR	COMMUNE DE THIADIAYE
DIOURBEL	THIOLOM (C.R DE NGOHE)
BAMBEY	GOUYE DOCK (C.R.KEUR SAMBA KANE)
MBACKE	COMMUNE DE MBACKE
TAMBA	COMMUNE DE TAMBA
BAKEL	KOULOR
KEDOUGOU	COMMUNE DE KEDOUGOU
KOLDA	
VELINGARA	KOUNKANE
SEDHIOU	DIAROUME SARE ALKALY (CR. NDIAMACOUTA)

COMPTE RENDU DE L'ATELIER

Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté a organisé à SAVANA SALY, les 21 et 22 octobre 2004, un atelier de réflexion sur les cases des Tout-petits mises en place par le projet. Cet atelier a été ouvert officiellement par Madame Aïda MBodji, Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MFD/SSN) qui avait à ses cotés :

- ❖ La Directrice du Projet de la Lutte Contre la Pauvreté,
- ❖ Madame la représentante du Ministre de l'Education Nationale.
- ❖ Monsieur Kallé Sèye représentant Madame la Directrice de l'Agence Nationale de la Case des Tout – petits.
- ❖ Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de suivi opérationnel des PLCP
- ❖ Monsieur le conseiller technique N°I du MFSSN
- ❖ Madame la représentante de l'UNESCO/BREDA
- ❖ Les Inspecteurs d'Académie, les Inspecteurs régionaux du préscolaire, des Elus locaux et partenaires au développement.
- ❖ 102 participants provenant des régions – cibles étaient présents à côté des staffs du projet.

Dans son allocution de bienvenue, Madame la Directrice a situé la rencontre dans son contexte, après avoir présenté le Projet, elle a montré que la réalisation des cases des tout-petits, s'inscrit en droite ligne avec la politique sectorielle définie par le Président de la République

L'objectif de l'atelier et les résultats attendus ont été clairement posés.

Après avoir rappelé l'itinéraire pédagogique de Madame la Ministre, elle-même éducatrice, la Directrice a souhaité que la rencontre soit enrichissante.

Dans son discours d'ouverture, Madame la Ministre a mis l'accent sur l'importance du Développement de la Petite Enfance et la volonté politique du Chef de l'Etat d'investir dans ce domaine qui est traduite par la réalisation des cases des tout- petits à travers tout le Sénégal.

Elle a ensuite donné les orientations générales et insisté sur les propositions et recommandations qui sortiront des assises et qui ne manqueront pas d'être appliquées.

Après une brève suspension, les travaux se sont poursuivis avec l'audition de trois communications.

- 1° Note Introductive portant orientation des travaux d'atelier par Madame la Directrice du Projet
- 2° Note contributive de l'Agence Nationale de la Case de tout-petit portant sur l'approche communautaire par Monsieur Kallé Seye
- 3° Note contributive de l'UNESCO – BRENDA sur le développement de la Petite Enfance comme stratégie de lutte contre la pauvreté par Madame Rokhaya Fall DIAWARA.
- 4° Témoignage des auxiliaires de l'ex PAGPF sur leurs expériences respectives.

Des débats riches et variés ont suivi ces exposés et permis d'apporter les clarifications et éclairages utiles aux travaux d'atelier.

La constitution des groupes de travail qui a couronné cette première partie a débouché sur la mise sur pied de trois ateliers :

- Atelier I : Chargé de réfléchir sur la Gestion et le Fonctionnement
- Atelier II : Chargé de réfléchir sur l'encadrement et le suivi
- Atelier III : Contenu pédagogique et éducatif

Pendant deux jours, les ateliers ont pleinement fonctionné. Des échanges féconds et fructueux ainsi que des approfondissements de certaines questions dans les différents ateliers ont permis d'obtenir des conclusions présentées et amendées en plénière.

Les débats ont été fructueux et ont permis de clarifier certaines interrogations et surtout conforté les acquis.

La restitution en plénière a également pris en charge les recommandations suivantes :

1. Prévoir la réalisation d'une cuisine dans le complexe Case des tout-petits. Pour celles déjà faites, aménager un espace cuisine lorsque celui - ci n'est pas compris dans la Case foyer
2. Tenir compte des normes du préscolaire (1,5m² / enfant) dans les futures constructions, prévoir des cloisons amovibles pour moduler les espaces en fonction des besoins
3. Impliquer les Inspecteurs du préscolaire depuis la conception jusqu'à la réalisation des cases
4. Entreprendre des recherches pour retrouver les bonnes pratiques traditionnelles en matière de soins d'éducation des tout-petits et disposer d'un répertoire de telles pratiques dans la case.
5. Développer un partenariat dynamique autour de la CTP entre service technique de l'Etat, ONG, projets et collectivités locales en vue d'un soutien effectif et significatif dans la gestion et le fonctionnement

6. Mettre en synergie les différentes structures de la petite enfance (garderie – Ecole Maternelle – Case des tout-petits) pour favoriser les échanges et les partages d'expériences
7. Remplacer le terme « assistant » par celui d'adjoint s'agissant de celui ou celle qui seconde l'animateur polyvalent.
8. Elaborer une fiche de liaison pour faciliter les rapports C.T.P – Ecole élémentaire d'accueil des enfants
9. Encourager le réseautage entre Case des tout-petits.
10. veiller à la fonctionnalité des organes des différents comités et procéder à un choix judicieux de leurs membres
11. Saisir l'opportunité qu'offre la supervision pour visiter les garderies de l'ex. PAGPF et les appuyer au besoin.

PREMIERE PARTIE

1

INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER

- Allocution de Madame le **Ministre de la Famille, de l'Action Sociale et de la solidarité Nationale** (MFD/SSN)
- Allocution de Madame la Directrice du **Projet de Lutte Contre la Pauvreté** (PLCP)

La Case de tout Petit, une réponse à la prise en charge de la petite enfance

Du 21 au 22 Octobre 2004 s'est tenue à Savana Saly, un atelier national de réflexion sur la case des tout petits mis en place par le projet de lutte contre la pauvreté (PLCP).

Il s'est agi durant deux jours de :

- partager les expériences des acteurs engagés dans le processus de développement intégré de la petite enfance, partage en termes de résultats, d'acquis pouvant aboutir à des recommandations pertinentes tendant à améliorer la stratégie de fonctionnement et de gestion de la case des tout – Petits (CTP) mise en place par le PLCP.
- mettre en place une démarche méthodique et pédagogique adaptée à l'intervention au niveau de la CTP
- Dégager des perspectives concernant la proposition d'un cadre d'échange et de concertation sur la CTP/PLCP L'atelier a regroupé une centaine de participants en provenance des cinq régions d'intervention du projet à savoir : Dakar – Thiès – Diourbel – Tambacounda – Kolda.

Etaient présents :

- Madame la Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MFDSSN)
- Madame la Directrice du PLCP
- Madame la Directrice de l' Education Préscolaire représentant Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

- Le Représentant de Madame la Directrice de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits(ANCTP)
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de Suivi Opérationnel des PLCP
- Monsieur le Conseiller Technique n° I de Madame le MFD/SSN.

Ont également pris part à l'atelier, les représentants des Institutions ayant en charge des programmes de développement de la Petite enfance (DPE):

- L'UNESCO / Breda
- L'AGENCE Japonaise de Coopération Internationale (JICA / Sénégal)
- Plan International / Sénégal
- Les Inspecteurs d'académies
- Les inspecteurs de l'Education Préscolaire Coordonnateurs des activités des cases des Tout - petits

Ont aussi participé à la rencontre :

- Les élus locaux,
- Les présidentes régionales des groupements de promotion féminine

Dans son allocution de bienvenue, Madame la Directrice du PLCP a placé la rencontre dans son contexte et a rappelé que le programme CTP/PLCP est né de la volonté du gouvernement, à partir du constat fait de la fragilité et des besoins éducatifs de la tranche la plus sensible de la population, à savoir la petite enfance.

Le PLCP, fort de l'expérience des garderies éducatives et sanitaires de l'ex projet d'appui au groupement de promotion féminine (PAGPF) **apporte sa contribution dans le DPE en mettant en place 14 C.T.P qui seront encadrées par 14 encadreurs et 28 assistants**, dans les cinq régions cibles du projet que sont Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

Ces cases qui constituent le prolongement logique des garderies éducatives et sanitaires enrichis par les Partenaires chargés de la mise en œuvre des C.T.P, appellent une collaboration et une synergie entre PLCP, Ministère de l'Education Nationale et Agence Nationale de la Case des Tout-Petits.

Associer les différents partenaires impliqués dans la conception, le suivi et l'évaluation, créer un espace d'échange d'idées et de partage des expériences, ont été les mots clefs de l'allocution de bienvenue de Madame la Directrice. Madame la Directrice a en outre mis l'accent sur le rôle important que doivent jouer les élus locaux par une réelle implication et un appui matériel et financier lors de la confection de leurs budgets en accordant à la petite enfance la part qui lui revient.

Outre l'objectif pédagogique qui consiste à assurer l'encadrement des enfants par la mise en œuvre d'une approche holistique, facteur d'un développement intégré du jeune enfant, Madame la Directrice a rappelé l'objectif d'allégement des travaux des femmes qui permet d'organiser le temps libéré en vue de renforcer les capacités des bénéficiaires et de les aider à diversifier leurs activités.

Les objectifs de l'atelier et le résultat attendu clairement définis, Madame la directrice a rappelé l'itinéraire pédagogique de Madame la Ministre de la Famille elle-même éducatrice de formation et a formulé le souhait que la rencontre soit productive.

Dans son discours d'ouverture, Madame le Ministre a montré que **la réalisation de 14 cases de tout-petits s'inscrit en droite ligne dans la politique sectorielle définie par le Président de la République, en direction de la Petite Enfance.**

Elle a ensuite insisté sur l'importance de l'atelier qui entre dans le cadre du programme mis en œuvre par son département.

Puis elle a dégagé les orientations générales et a mis l'accent sur les propositions et recommandations qui sortiront des assises avant de déclarer ouvert l'atelier et souhaité plein succès aux travaux.

La première partie de la rencontre a été également consacrée :

- à la présentation des participants,
- de l'agenda et des termes de référence de l'atelier (voir documents joints en annexe)
- à la présentation des communications.

DEUXIEME PARTIE

2

PRESENTATION DES COMMUNICATIONS

- 2.1 Note introductive portant orientation des travaux d'atelier présentée par Madame Khady FALL NDIAYE, Directrice de Projet de Lutte Contre la Pauvreté
- 2.2 Le développement de la petite enfance : stratégie clé de lutte contre la pauvreté présenté par Madame Rokhaya Fall Diawara, Chargée du Développement de la Petite Enfance et de l'Education des enfants en Situation Difficile à l'UNESCO BREDA/DAKAR.
- 2.3 Note contributive sur l'Approche Communautaire de la case des tout petits présenté par Monsieur kallé Seye représentant Madame la Directrice de l'Agence Nationale de la Case de Tout Petit.
- 2.4 Témoignages des auxiliaires de garderies éducatives et sanitaires de l'ex. Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Feminine (PAGPF).
- 2.5 Discussion Générale

2.1 Note introductive portant orientation des travaux d'atelier
présentée par Madame Khady FALL NDIAYE, Directrice de Projet de
Lutte Contre la Pauvreté

Dans sa communication, Madame la Directrice du PLCP a surtout mis l'accent sur :

- La présentation du PLCP
- La genèse de l'Education de la petite enfance au Sénégal
- l'objectif de la case des tout-petits
- Les stratégies développées dans le cadre de la mise en œuvre du volet promotion de la petite enfance
- Les éléments de réflexions et d'analyse de l'Atelier

une vision plus claire et plus globale du point de vue de la conception, traduit la volonté du gouvernement, qui entend donner à la petite enfance toute les chances de réussite pouvant favoriser l'émergence d'un nouveau type d'homme et de femme mieux outillés pour faire face aux exigences du millénaire.

A/ La présentation du PLCP et ses cibles ; son objectif qui est de contribuer à la réduction de la pauvreté des régions ciblées (Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda, Kolda) ses différents programmes : alphabétisation, I.E.C, Formation pour le renforcement des capacités des partenaires et bénéficiaires, micro finance et activités génératrices de revenus, infrastructures et équipements sociaux communautaires visant le bien être des populations à travers la satisfaction des services sociaux de base.

La réalisation des 14 cases des tout-petits s'inscrit dans le cadre de ces programmes.

B/ La genèse de l'Education de la petite enfance au Sénégal a comme point de départ :

- En 1848 avec l'arrivée de la congrégation des sœurs de Notre Dame de l'immaculée conception qui a mis en place, à Gorée, la première structure officielle d'accueil pour la petite enfance
- En 1940 la Section Sénégalaise de la Croix Rouge ouvre un jardin d'enfants couplé d'une crèche
- En 1962, la garderie de Tandieme, précurseur des garderies communautaires au Sénégal, avec l'appui des agents de l'animation rurale et urbaine ont permis de maîtriser l'organisation et le fonctionnement de ces structures.

- en 1972, l'implication réelle de l'état et des partenaires au développement a permis la mise en place de la première école maternelle publique au Sénégal.
- Aussi, l'implication des partenaires au développement tels que le fonds Européen au Développement et le Centre International pour l'Enfance ont apporté leur soutien, en créant une Ecole Maternelle à l'Institut Médical de PIKINE dans la banlieue de Dakar.
- En 1980, l'avènement des programmes d'ajustement structurel et ses fâcheuses conséquences, ont entraîné une accentuation de la pauvreté ayant incité les mères de famille à s'investir dans les activités lucratives, leur permettant de soutenir les hommes dans la prise en charge matérielle et financière des ménages

En effet, l'implication des femmes dans les activités économiques a eu pour effet d'amener les pouvoirs publics et quelques initiatives privées à créer des structures socio-éducatives pour accueillir les tout jeunes enfants qui sont désormais seuls dans les ménages.

Ainsi est né le Projet d'appui au Groupement de Promotion Féminine (PAGPF) qui a mis en place un volet garderies éducatives et sanitaires dont l'objectif était d'alléger les mères des fardeaux des travaux domestiques.

Dans ce cadre, la garde des enfants était prise en charge à travers une approche systématique alliant trois besoins essentiels de l'enfant : **l'éducation** de base, la **nutrition** et la **santé**, grâce à une **gestion communautaire** s'imprégnant des **réalités socio-culturelles**.

Et enfin en 2000, une vision plus claire et plus globale du point de vue de la conception a permis la mise en place des cases de tout-petits qui traduit la volonté du gouvernement de l'alternance qui entend donner à la petite enfance toute les chances de réussite pouvant favoriser l'émergence d'un nouveau type d'homme et de femme mieux outillés pour faire face aux exigences du millénaire.

C/ Définition de l'objectif de la case des tout-petits a été donnée.

Cette définition tient compte des missions assignées au Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, à travers le programme de lutte contre la pauvreté.

Il s'agit :

- de créer des conditions favorables à un environnement communautaire capable de mettre en œuvre le droit de l'enfant et de faire de lui un futur citoyen responsable pouvant participer activement et positivement à la vie de la cité.
- de permettre aux bénéficiaires (surtout les femmes) de s'investir d'avantage dans des activités leur permettant de renforcer leurs capacités.

Ce n'est qu'à travers **une approche holistique** qui allie **une alimentation saine et équilibrée, des soins appropriés et une stimulation qui favorise toutes les facultés d'un enfant** que le programme de lutte contre la pauvreté pourra réussir la mise en œuvre de ces 14 cases des tout-petits destinées aux enfants de **0 à 6 ans** pour mieux les préparer à une scolarisation réussie qui prend en compte les repères culturels et sociaux.

L'implication des parents et des communautés est indispensable à la mise en œuvre des activités qui seront développées par le programme de la Case de Tout Petits.

D/ Les stratégies développées dans le cadre de la mise en œuvre du volet promotion de la petite enfance du PLCP prennent leur source dans celles des garderies éducatives et sanitaires de l'ex. PAGPF qui était financé par les mêmes bailleurs de fonds (Fonds Africain de Développement (FAD) du groupe Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Nordique de Développement (FND) et le Gouvernement du Sénégal) et ont quelques points de similitudes.

En effet, le paquet de service offert par la case des tout-petits initiée par son Excellence, Monsieur le Président de la république, Me Abdoulaye WADE et placée sous la tutelle de l'Agence Nationale de la case des tout-petits, montre **certaines similitudes** entre ses structures et les garderies de l'ex. PAGPF.

On trouve un point de ressemblance au niveau de **l'encadrement des enfants par l'implication des grand-mères, la prise en charge pédagogique par des auxiliaires de garderies, l'enseignement religieux, le volet nutritionnel et sanitaire au niveau de la gestion** avec la mise en place d'un comité de gestion regroupant toutes les sensibilités de la communauté et dont les objectifs étaient les mêmes

que ceux assignés à la CTP c'est-à-dire, piloter et coordonner les activités, veiller sur l'hygiène et la propreté, gérer les éventuels conflits.

Dans le domaine de la gestion du personnel d'encadrement, les objectifs, les contenus, les cibles, le programme de formation et sa durée sont quasiment les mêmes.

Les contenus pédagogiques des garderies éducatives sanitaires de l'ex. PAGPF et ceux des cases de tout-petits étaient presque identiques et basés sur les mêmes valeurs traditionnelles et civiques à travers les contes et récits, poésie, comptine traditionnelle dispensés par les auxiliaires assistés par les grands parents notamment par les grands-mères.

Les activités manuelles et sensorielles, jeux, chansons, danses traditionnelles sont des occasions pour mener des activités de psychomotricité et perceptivo motrices.

Ainsi dans les deux cas de figure, les deux entités ont cherché à accompagner le développement harmonieux de l'enfant et lui permettre d'amorcer le cycle élémentaire en douceur.

Le système de suivi mis en place aura également permis de constater que les enfants sortis des GES/PAGPF et inscrits au niveau des écoles élémentaires de leur localité aient enregistré les meilleurs résultats de leur promotion.

Après ce constat, l'accent a été mis sur les forces et les faiblesses rencontrées en cours d'exécution des activités GES/PAGPF.

Les faiblesses les plus saillantes se situent au niveau :

- du faible niveau d'instruction de certaines auxiliaires, ce qui a eu comme effet d'amoindrir la performance de certaines garderies
- de l'insuffisance ou l'absence de contribution financière, matérielle des populations, liée à leur situation d'extrême pauvreté.
- du manque de suivi de certaines GES après le dépérissement du projet

Les forces de ces garderies éducatives et sanitaires sont relevées au niveau de :

- l'implication des partenaires et des bénéficiaires de la conception à la réalisation des actions
- la mise en place de comités de gestion

- l'implication des personnes ressources locales de l'éducation et du préscolaire.
- L'organisation dans la forme de gestion avec la participation des grands-mères à travers les valeurs traditionnelles culturelles et religieuses.
- La mise en place des manuels didactiques élaborés par le PAGPF en collaboration avec des inspecteurs de l'éducation préscolaire.
- Les voyages d'études effectués au Danemark par certaines auxiliaires.

E/ Les éléments de réflexions et d'analyse placent la rencontre-échange comme une suite logique qui lie le PLCP à l'agence nationale de la Case de tout-petits et à la Direction de l'Education préscolaire.

Il avait été demandé aux services et structures déconcentrés, lors d'une réflexion sur les objectifs assignés aux cases des tout-petits, sur les différents organes de gestion, l'administration et le fonctionnement, le statut des personnels, les ressources et leurs provenances, de mener la réflexion sur ses éléments, et de faire des propositions concrètes, dans le but de mieux orienter l'action.

L'examen critique des différentes réactions en provenance des régions a permis de retenir les points de discussion suivants:

- règlement intérieur
- organe de gestion de la case
- administration et fonctionnement
- formation du personnel, modification des statuts
- ressources,
- provenance de don

Les points soulevés seront approfondis au niveau des ateliers et devront aboutir sur des recommandations et suggestions allant dans le sens de l'amélioration portant sur :

- la philosophie des cases
- la conception de la case espace éducatif
- l'équipement et l'environnement socio éducatif
- les aspects pédagogiques et sanitaires
- l'utilisation de l'espace de la case

A terme, les travaux devront permettre au PLCP de disposer de suffisamment d'idées pour fonder la décision des autorités compétentes et la mise en place d'un plan d'action, en perspective d'une ouverture prochaine des cases.

2.2 Le développement de la petite enfance : stratégie clé de lutte contre la pauvreté, présenté par Madame Rokhaya Fall Diawara, Chargée du Développement de la Petite Enfance et de l'Éducation des enfants en Situation Difficile à l'UNESCO BRED/DAKAR.

Le thème a été abordé sous différents aspects :

- l'ampleur du phénomène
- Objectifs du Millénaire pour le développement
- Documents Stratégiques de Réduction de la pauvreté
- Le Concept du Développement de la Petite Enfance (DPE)
- Le mécanisme de réduction de la pauvreté par le DPE
- Les raisons qui nous donnent la motivation d'investir dans la pauvreté en faveur de la petite enfance

Le développement de la Petite Enfance, constitue une des premières réponses face à la recherche des solutions pour la lutte contre la pauvreté

A/ Face à l'ampleur de la pauvreté, l'Organisation des Nations Unies, dans la déclaration du millénaire, s'est fixée comme but d'en diminuer le nombre de moitié à l'horizon 2015, à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La pauvreté est le plus grand défi lancé à la communauté internationale. Son ampleur est estimée à 2,8 milliards d'individus vivant avec moins de 2\$ par jour.

Au Sénégal, la prévalence de la pauvreté est très élevée ; selon les résultats de l'EPPS (2001), 65% des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23% se considèrent même comme très très pauvres.

Pour réduire cette pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'état du Sénégal a mis en place, de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ces performances socio-économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable.

Le DSRP est le cadre de référence de toutes les interventions de tous les acteurs.

Le DSRP se décline en 3 axes prioritaires dont le plus important est celui qui consiste à généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010.

Aussi, la réalisation de Case de Tout Petits est placée dans cet axe.

B/ Le concept du DPE englobe la socialisation précoce, l'éducation et la préparation à la vie scolaire, la fourniture de service de santé primaire, une nutrition appropriée, l'éducation et la stimulation de l'enfant dans un environnement favorable à son plein épanouissement.

Pourquoi investir dans la petite enfance, pour lutter contre la pauvreté ?

Pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015, les états doivent en avoir la volonté et engager des ressources nécessaires dès à présent.

Aussi, le gouvernement s'est engagé suite au sommet mondial en faveur des enfants lors de la séance extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants (mai 2002) à jeter des bases fiscales du plan d'action national pour les enfants au cours de l'élaboration du budget 2003.

Le premier des six objectifs du cadre d'action de Dakar, consiste à développer et à améliorer sous tous leurs aspects, la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.

Le deuxième et non moins important est de faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques aient la possibilité d'accéder à un enseignement de base de qualité obligatoire et gratuit, et de le suivre jusqu'à son terme.

Le Sénégal est un des rares pays où la part du budget allouée à l'éducation est de 40%.

Les programmes de DPE donne l'opportunité de mettre en œuvre suffisamment tôt des interventions qui peuvent produire un impact important sur la vie des enfants défavorisés.

Caractéristiques des Programmes holistiques de développement de la Petite Enfants

Aujourd'hui, en raison de l'approche multidimensionnelle des services de DPE, il convient de supprimer les cloisons qui séparent diverses disciplines telles que, l'éducation, la santé, la nutrition et la sécurité sociale.

Toutes ces disciplines doivent œuvrer de concert pour modeler les politiques, les décisions et les pratiques.

Aussi, il convient de :

- veiller à ce qu'au sein du Pays, l'élaboration d'un programme holistique soit sous-tendue par une vision, une philosophie, des objectifs et une politique nationale de la petite enfance.
- Mettre en œuvre des mécanismes de gestion et de régulation qui facilitent la mise en place d'un système cohérent souple et diversifier pour prendre en charge tout le processus du développement du jeune enfant.

Six des huit OMD doivent nous permettre de mettre en place des programmes de DPE, de lutter contre la pauvreté et de faire les liens organiques avec le développement de la DPE et d'établir le pont avec la situation de pauvreté conformément aux indicateurs dégagés.

Ainsi il s'agit de :

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer une éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre VIH Sida, le paludisme et d'autres maladies.

C/ Quels mécanismes de réduction de la pauvreté par le D.P.E ?

Pour contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté par le DPE il convient de :

1. Améliorer l'environnement de la période périnatale
2. Réaliser l'égalité entre homme et femme et éradiquer toute forme de discrimination à l'égard des femmes

3. Permettre aux parents de concilier accueil des enfants et vie professionnelle
4. Créer/ Renforcer les aides à la parentalité et à la solidarité intergénérationnelle
5. Créer un environnement favorable à l'accueil d'enfants par l'accès à l'emploi
6. Eradiquer la pauvreté qui touche les familles et les enfants

D/ Quelles sont les dix raisons qui nous donnent la motivation d'investir dans la pauvreté ?

- 1) Libérer les femmes de la garde des enfants c'est leur permettre de s'investir dans des créneaux économiques porteurs
- 2) La persistance de la pauvreté nuit à la santé actuelle et future des enfants, par conséquent elle a des effets néfastes sur son développement social et cognitif
- 3) Investir dans nos enfants c'est investir dans le capital social qui sert de fondement à la collectivité de notre économie de haut savoir et d'innovation et aux capacités à long terme de notre main d'œuvre.
- 4) Un bon départ dans la vie favorise le bien être à long terme
- 5) Les services éducatifs de prise en charge de la petite enfance sont une composante essentielle de toute stratégie de lutte contre la pauvreté
- 6) Les interventions effectuées durant la période allant de 0 à 8 ans produisent à l'âge adulte des effets marquants et durables sur la santé et le bien être.
- 7) L'impact des actions DPE dans d'autres domaines que l'éducation engendre de meilleures performances professionnelles, une tendance plus forte que les autres à former des familles et une faible probabilité de s'engager dans des activités criminelles.
- 8) Fait encourageant : depuis une décennie, on est parvenu à réduire sensiblement les taux de mortalité des enfants âgés de moins d'un an, en passant de 5 enfants sur 6 à 19 enfants sur 202; sources (EDSS 98/00).
- 9) La pauvreté et les évolutions économiques ont accru la nécessité pour les femmes, de participer au marché formel du travail.
- 10) Les probabilités de succès des futurs investissements effectués pour le développement du capital humain, des infrastructures physiques, économiques, politiques et sociales.

Une étude de cas a été proposée aux participants concernant : un projet d'installation de matériels didactiques pour le développement de la petite enfance.

2.3 Note contributive sur l'Approche Communautaire de la case des tout petits présenté par Monsieur Kallé Seye représentant Madame la Directrice de l'Agence Nationale de la Case des Tout Petits.

Cette Intervention a été axée sur les points suivants :

- Justification du programme CTP
- Contenu de la CTP
- Approche Communautaire
- Objectif et Etapes de l'Approche communautaire

La Case des Tout Petits appartient à la Communauté locale qui l'utilise pour réaliser « l'enfant de son rêve » et celui de l'universel

A/ Justification du programme

Le Chef de l'Etat, en dotant l'enfance Sénégalaise de structures de prise en charge intégrée dénommée « **Cases des Tout Petits** », est parti des constats suivants :

- **Un constat scientifique** : il est scientifiquement prouvé que la structure mentale de l'homme est définitivement installée à l'âge de 6 ans. Pour maximaliser le développement de l'être humain, il est recommandé de s'occuper de lui dès la conception.
- **Un constat sociologique** : l'Enfant Africain inscrit à l'école moderne est obligé de fournir plus d'effort pour réussir son adaptation, parce que, n'ayant pas la possibilité de disposer, dès son plus jeune âge des jouets spécialement conçus pour structurer son esprit.
- **Un constat sanitaire et nutritionnel** : des situations sanitaires et nutritionnelles déplorables font que beaucoup d'enfants africains amorcent le cycle élémentaire avec des carences nutritionnelles qui empêchent la réceptivité à une bonne éducation.
- **Un constat sur le plan éducatif** : on note une insuffisance du taux de couverture de la prise en charge de l'enfant à partir de 3 ans (source DPRE 2000) dont plus de 2/3 situés en zone urbaine.

Ces facteurs expliquent la volonté des autorités de démocratiser l'accès aux structures d'éducation en donnant la priorité aux zones rurales et péri-urbaines pour l'implication de CTP.

B/ Contenu de la CTP

Trois paquets de services (l'éducation, la santé et la nutrition) ont été identifiés et intègre nos valeurs traditionnelles, les activités ludiques, l'implication des grands-mères, l'éducation religieuse.

C/ L'approche communautaire se traduit par une participation des populations au choix du personnel d'encadrement, l'implication des autorités locales par l'octroi d'un terrain pour la construction de la CTP et par l'appui au fonctionnement.

D/ Objectifs et Etapes de l'approche communautaire

L'objectif est de favoriser une **appropriation** et une **pérennisation** des structures de prise en charge intégrée de la petite enfance par des communautés de base à travers leurs organes et leurs collectivités locales.

Les étapes se résument en 10 points dont les plus importants sont :

La campagne d'information, de mobilisation sociale, la mise en place et la formation des organes communautaires de gestion et des personnels d'encadrement.

2.4 Témoignages des auxiliaires de garderies éducatives et sanitaires (GES) de l'ex. Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF).

Les différents Témoignages des auxiliaires montrent que les stratégies développées dans le cadre de la mise en œuvre du volet promotion de la petite enfance prennent leurs sources dans celles de GES/PAGPF

Les auxiliaires de GES/PAGPF ont apporté des témoignages sur les activités qu'elles ont menées depuis l'ouverture de leur structure.

Dans cette expérience, elles ont développé beaucoup d'actions réussies :

- La pérennisation de leurs structures
- La formation reçue a permis de former aujourd'hui d'autres auxiliaires, d'accueillir des stagiaires, et d'être proposées par l'encadrement pédagogique aux examens professionnels CAP des éducateurs du préscolaire
- L'implication des grands-mères qui continuent toujours de les assister
- Pour certaines analphabètes, au départ, elles ont suivi une formation en alphabétisation qui permet de transcrire les contenus pédagogiques dans leur langue nationale;

Elles se sont également heurtées à certains obstacles :

- La concurrence de CTP qui viennent s'implanter à côté de leur structure, ce qui réduit leur effectif de 50 à 75%
- Le manque de suivi pédagogique par les structures déconcentrées
- L'insuffisance de rémunération due à la situation de pauvreté des populations de leur localité
- Le paiement de loyer pour les sites qui n'ont pas eu la possibilité de bénéficier d'un local construit par le projet
- L'épuisement et le dépérissement du matériel

Ces témoignages ont été chaleureusement salués par les participants et ont renforcé les propos tenus par Madame la directrice du PLCP sur la pertinence des programmes de GES/PAGPF

2.5 Discussions Générales

Les trois communications ont été suivies d'un débat très enrichissant qui a apporté de nombreux éclairages concernant :

1/ La bonne gestion, le lieu d'implantation qui doit tenir compte de la cartographie du MEN, la nécessité de recentrer le débat sur la DPE.

2/ La prise en charge des enfants TALIBE de la tranche d'âge de 2 à 6.

A ce propos, des études et recherches sur la petite enfance sont menées au niveau de UNESCO BREDIA, UNICEF, du Ministère de la Famille et autres structures chargées de la prise en charge de cette catégorie.

L'UNESCO envisage une conférence internationale sur le thème « MENDICITE, DROITS HUMAINS ET PAUVRETE »

3 /La prise en charge de la tranche d'âge de 0 à 2 ans a été fortement recommandée.

4/ L'esprit du protocole qui lie ANCTP/PLCP a été mis en exergue et salué par les participants.

5/L'interaction qui doit exister entre la religion, la lutte contre la pauvreté et la DPE a été largement abordée par un Imam, qui se trouve être le délégué de quartier d'une localité cible du PLCP

6/ La nécessité d'informer, de sensibiliser, davantage certaines localités où la réalisation de CTP pose problème et engendre des conflits entre jeunes du village et le reste de la population ; parce qu'il y a incompréhension dès le début au niveau de l'identification des besoins qui n'était pas un besoin réelle de population au départ une demande de population.

7 /L'appropriation et la pérennisation de la CTP par les populations, leur implantation et leur enclavement qui constitue le principal facteur de difficultés.

8/ Il a été également questions de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter une concurrence mal saine entre les CTP de l'Agence National de la CTP et celles du PLCP et le GES /de l'ex.PAGPF

9/ La question VIH/SIDA par rapport aux directives opérationnelles dans les programmes de développement de la petite enfance a été abordée et des réponses rassurantes ont été données par la représentante de l'UNESCO/BREDA qui travaille déjà sur ce dossier.

Les institutions spécialisées peuvent apporter leur appui matériel et technique surtout en ce qui concerne l'élaboration des stratégies de mise en place. Mais il faut d'ores et déjà une approche participative

10/ Serigne MOR MBAYE psychologue clinicien a apporté sa contribution dans le débat en recommandant de mettre en place **un vaste programme d'éducation des parents** à travers les activités du PLCP.

Il s'agit ici de renforcer les capacités des parents en matière d'éducation par l'exploitation judicieuse des chants, danses, récits historiques, jeux, contes, etc.

Comme on le sait, les jeux travaillent le corps et l'esprit de l'enfant.

Monsieur MBAYE a en outre suggéré la mise en place d'une industrie locale et d'un musée de jeux et jouets Africains.

Par ailleurs, en Psychologue averti, il a souligné le rôle de prévention que doit jouer la CTP dans le cadre des programmes de santé mentale des enfants.

En effet, on décèle aujourd'hui des comportements névrotiques qui ont pour cause certaines maladies psycho-pathologiques du développement de l'enfant tel que l'AUTISME qui est maintenant fréquent au Sénégal.

C'est à travers l'éducation des parents que ce volet pourrait être pris en charge.

La CTP doit être d'abord un espace de prévention, un espace de jeux pour éveiller et ouvrir les enfants sur l'extérieur.

Il a aussi préconisé de généraliser la prise en charge du jeune enfant à moindre coût.

A la fin des discussions, les participants se sont répartis dans trois groupes d'atelier en respectant autant que possible la représentation des différents corps socio professionnels présents au séminaire.

Dans l'après-midi du 21 et la matinée du 22 octobre 2004, ils ont mené la réflexion dans les groupes autour de trois thèmes identifiés au niveau de trois (3) atelier :

Atelier N° 1 : gestion et fonctionnement de CTP

Atelier N° 2 : encadrement et suivi des CTP

Atelier N° 3 : contenu pédagogique

TROISIEME PARTIE

1/ Atelier n°1 : Gestion et Fonctionnement

Président : Fily KONE
 Rapporteurs : Madame Fatou BA Ndao
 Madame SARRATA DIALLO

A/ Methodologie

1. Revue documentaire (termes de référence, d'orientation (PLCP) protocole d'Accord, statuts et règlement Intérieur Agence
2. Braing storning
3. Elaboration Plan de Travail

B/ Gestion des CTP**1. Organes de gestion :**

- Comité de Pilotage
- Comité de Supervision
- Comités de quartiers / comité villageois
- Comité de Gestion
- Commission Marketing
- Commission Maintenance

a/ Composition du comité de pilotage

Président : préfet /Sous-Préfet
Vice Président : Maire/Président Communauté Rurale
Secrétaire : Chef de service MFDSSN/ Chef CERP
Membres : Présidents Comités Villageois/Comités de quartiers, autorités

b/ Composition du Comité de supervision

- représentant(e) collectivité locale
- Chef CERP
- Directeur de l'école élémentaire de la localité qui abrite la CTP

- Le responsable du Poste de Santé de la Localité
- Chef de village/Quartier

c/ Composition du comité de quartier ou du Comité villageois :

- Chef de village/ Délégué de quartier: **Président**
- Représentant des personnes du 3^e âge: **Membre**
- Représentante des femmes: **Membre**
- Représentant des jeunes: **Membre**
- Représentant des handicapés: **Membre**

Personnes ressources :

- Services déconcentrés concernés
- Organisations communautaires de Base, Associations Sportives
- culturelles, Organisations Non Gouvernementales,
- Autorités religieuses et coutumières
- Animateurs
- Elu locaux

C/. Composition du Comité de Gestion

Président
 Vice Président
 Trésorier
 Trésorier Adjoint
 Secrétaire
 Secrétaire Adjoint

N.B : Les membres du comité de gestion sont membres du comité de quartier ou comité villageois et sont désignés par la population

Les commissaires aux comptes sont choisis en dehors des organes de gestion.

d/ Commission Marketing

- Président
- 2 membres

E/Commission Maintenance

- Président
- 2 membres

4/. Attributions

Le comité de pilotage est chargé de donner des orientations aux comités de gestion et d'assurer la coordination et le suivi du fonctionnement de la CTP

le comité de supervision de la CTP constitue le bras technique du comité de pilotage et est chargé de veiller à la bonne exécution des programmes arrêtés au

niveau de la CTP et d'apporter l'appui nécessaire au comité de gestion principal ou au comité de quartier/villageois.

Le comité villageois/quartier est un organe de réflexion, d'orientation et de supervision des activités du comité de gestion

Le Comité de gestion est le bras technique du comité villageois au comité de quartier.

A ce titre , il veille à la bonne marche et à la sauvegarde du patrimoine de la case de tout petit pour le plus grand bien de la communauté bénéficiaire.

Il est l'organe d'exécution, en conséquent, il est chargé de la gestion financière, matérielle et humaine et délibère sur le projet des budgets et les comptes de fonctionnement.

Ressources

1. Droits d'inscription et paiement
2. Subventions (Etat, collectivité, partenaire au développement)
3. Dons et legs (personnes de bonnes volontés, partenaires)
4. Activités Génératrices de revenus
5. Emprunt

Fonctionnement

1/. Périodicité des rencontres

L'Assemblée Générale se tient 1/an sur convocation du Président du comité villageois ou de quartier assisté du président du comité de pilotage

Elle peut se réunir en session extra ordinaire à la demande des 2/3 de membres.

Elle délibère valablement sur toutes les questions relatives à la vie de la CTP si le quorum est atteint. Elle approuve le bilan financier et le programme d'activités présents par le comité de gestion

Comité villageois ou comité du quartier, se réunit une fois par trimestre.

Comité de gestion : une fois par mois

2./ Renouveau des comités

Le bureau du comité de quartier ou comité villageois est renouvelé au 1/3 sortant une fois tous les deux ans.

7/. Mécanisme de pérennisation

Outils

- Cadre de concertation
- Stratégies
- IEC
- Mobilisation sociale
- Partenariat
- Plaidoyer
- Suivi
- Applications des recommandations des rencontres
- Encourager les réseautages de CTP
- Impliquer d'avantage les collectivités locales dans la gestion de la CTP (participation)
- Assurer la fonctionnalité des organes des comités en insistant sur les critères de choix :
 - o Disponibilité engagement, expertise (savoir lire et écrire)
Nécessiter de création d'un comité de Pilotage composé :
 - o Autorités administratives
 - o Autorités locales
 - o Autorités religieuses
 - o Services déconcentré concernant
 - o Organisations Communautaires de Base et ONG locales
- Bonne gouvernance
- Coordination
- Suivi

2/ Atelier n°2 : Encadrement et Suivi des C.T.P

Modérateur : MAMADOU KA
Rapporteurs : Raoul F. LATOUFFE
ABDOULAYE DIENG
Membres : Voir Feuille de Présence

a/ Axes de travail

1. Présentation membres de l'atelier
2. Définition du Timing de Travail
3. Lecture de la Consigne
4. Définition du profil de l'animateur polyvalent et de son assistant
5. proposition d'un plan d'action
6. proposition d'un plan de formation et de recyclage des acteurs

b/. Profil de l'animateur polyvalent et son adjoint

1. Etre titulaire du BFEM
2. Etre choisi par la Communauté de Base
3. Etre Homme ou Femme
4. Etre Age entre 18 et 35 ans
5. Etre de Nationalité sénégalaise

N.B : L'animation Polyvalent et son Adjoint ont le même profil

c/. ACTIVITES

1. Sensibilisation et recensement des enfants
2. Mise en place des Organes de gestion
3. Recrutement du Personnel
4. Inscription des enfants
5. Formation du Personnel Pédagogique
6. Formation des Membres des Organes
7. Décoration Infrastructures
8. Recensement des groupes cibles (Femmes en état de procréation – de grossesse – Allaitantes et les maris)
9. Conception et Elaboration de projet d'accompagnement

d/.Plan d'action

ACTIVITES	OBJECTIFS	ECHEANCIERS	ACTEURS
Sensibilisation et recensement des enfants	Implication et faire adhérer les populations	Du 1 ^{er} Nov au 31 Déc 2004	Relais URG ELUS Comité de Quartier Comité Villageois C.E.R.P Services décentralisés du Ministère de la Famille
Mise en place des organes : - Comité de Gestion - Comité de supervision	Doter la communauté d'Organes de Gestion pour un bon fonctionnement de la case	Du 15 au 30 nov 2004	Agence Services Décentralisés Communauté U.R.G Collectivités Locales C.E.R.P
Recrutement du Personnel	Doter la case d'un Personne d'encadrement	15 au 30 nov. 2004	Agence Services Décentralisés Communauté U.R.G Collectivités Locales C.E.R.P
Inscription des Enfants	Recruter le nombre d'enfants requis par tranche d'âge	Du 1 ^e au 30 déc. 2004	Comité de Gestion Comité de Pilotage Relais C.E.R.P U.R.G Animateur
Formation du Personnel Pédagogique	Doter le personnel Pédagogique de compétence pour faire fonctionner une C.T.P	15 au 30 nov. 2004	Agence Equipe de Formation U.R.G Unité de Régionale
Formation membres des Organes	Doter les membres des organes de compétences pour faire fonctionner une C.T.P	Entre le 1 ^e et le 10 déc.2004	Agence Equipe Régionale de Formation U.R.G
Décoration des CTP	Rendre la case plus attrayante	Du 15 nov au 15 déc. 2004	Projet
Recensement des groupes cible (Femmes en Etat de procréation – de grossesse allaitantes et les maris)	Identifier les groupes cible pour le volet Santé - Nutrition	Du 1 ^e au 31 janvier 2005	Infirmier de Poste Comité de Santé Comité de Gestion Equipe Pédagogique Relais C.E.R.P
Conception et élaboration de projet d'accompagnement	Disposer des documents de Projets Bancables Pouvant	Du 1 ^e au 30 dec. 2004	Projet Comité Gestion U.R.G

e/. Plan de formation

6 modules ont été retenus :

1. Pédagogie – Didactique – Administration
2. Santé – Nutrition
3. Environnement et Citoyenneté
4. Gestion Communautaire
5. Education Parentale
6. Education Intégratrice

N.B : Chaque module est démultiplié en compétences de base

f/. SUIVI

Mise en place de comité de suivi

- 1) Niveau National (Composé de l'Agence - Direction P.L.C.P)
- 2) Niveau régional (Coordonnateur Régional – U.R.G – Service départementale)

g/. ELABORATION DE SUIVI PEDAGOGIQUE

- 1) Niveau national 1 fois /semestre durant 10 jours
- 2) Niveau régional 1fois /Bimestre durant 5 jours

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SUIVI

Niveau national et régional

h/. Fiche de Suivi :

1. Animateur
2. Organes
3. C.T.P
4. Fonctionnellement

3. Atelier n°3 : Contenu Pédagogique

Rappel de quelques objectifs

- Favoriser le développement intégré de l'enfant sur le plan éducatif, nutritionnel et sanitaire
- Améliorer les compétences parentales en matière de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans

a/. CIBLES

- Femmes en âge de procréer
- Femmes enceintes
- Mères allaitantes
- Parents
- Enfants de 0 à 6 ans

b/. ORGANISATION DE L' ESPACE

- 3 sections : Petite Section / Moyenne Section – Grande Section
- Espace polyvalent : espace jeux –accueil des mamans- activités collectives : contes chants etc...
- Espace : Activités Dirigées
- Espace multimédia
- Espace ludothèque
- Espace repos
- Cour
- Installation jeux de plein air
- Plantation d'arbres (ombre)
- Préau pour décongestionner les effectifs
-

c/. RECOMMANDATIONS

- prévoir une cuisine
- tenir compte des normes du préscolaire 1,5m² /enfant dans les constructions. (deuxième phase)
- Les espaces des CTP / PLCP sont conçues en fonction des effectifs et de la capacité d'accueil des locaux
- faire des cloisons amovibles pour moduler les espaces en fonction des besoins
- impliquer les inspecteurs du préscolaire dans la conception des ouvrages pour un meilleur aménagement des espaces dans la 2^{ème} phase du projet

d/.ANIMATION /ACTIVITES

CIBLES	ACTIVITES PREVUES
<p>CONCEPTION –NAISSANCE</p> <p>PERSONNES EN AGES DE PROCREER</p> <p>FEMMES ENCEINTES</p>	<p>IEC/ SANTE/NUTRITION</p> <p>CONSULTATION PRENATALE</p> <p>ALIMENTATION FEMMES ENCEINTES</p> <p>SOUTIEN DU MARI A LA FEMME ENCEINTE</p>
<p>NAISSANCE-2 ans</p> <p>COUPLE MERE /ENFANT PERE</p>	<p>IEC</p> <p>ALLAITEMENT EXCLUSIF 6 MOIS +ALIMENTATION</p> <p>ALLAITEMENT + ALIMENTATION COMPLEMENTAIRE A PARTIR DE 6MOIS</p> <p>ALIMENTATION FEMME A LLAITANTE</p> <p>SUIVI CROISSANCE</p> <p>PONDERABLE/NUTRITIONNELLE</p> <p>SUIVI SANITAIRE ET VACCINALE</p> <p>PREPARATION DES PLATS DE SEVRAGE</p> <p>SOINS APPROPRIES A DOMICILE</p> <p>EVEIL STIMULATION PRECOCE</p>
<p>2 A6 ANS</p>	<p>VOLET EDUCATIF</p> <p>Psychomotricité –Langage -Travail manuel-Comptine-Poésie-conte-Perceptivo-Logico-math-Dessins-graphisme –Peinture- Jeux (traditionnels – modernes)</p> <p>Initiation scientifique technologique-NTIC- Education à la paix- Citoyenneté - Education environnementale –Education religieuse</p> <p>Volet Santé /Nutrition</p> <p>Suivi vaccinal</p> <p>Suivi sanitaire et nutritionnel</p> <p>Renforcement nutritionnel et alimentaire</p>

e/ RECOMMANDATIONS

- Nécessité de faire des recherches sur les bonnes pratiques traditionnelles en matière de soins d'éducation des Tout petits afin de disposer d'un répertoire au niveau de chaque CTP.
- Développer un partenariat dynamique autour de la CTP entre services techniques de l'Etat, ONG, Projets, Collectivités en vue de soutenir la gestion et le fonctionnement des structures.
- Mettre en synergie les différentes structures de la DPE (Garderie éducatives communautaires, écoles maternelles, CTP...) pour favoriser les échanges, partage d'expériences.
- Mettre un planning de travail concernant :
 - Causerie 1 fois /mois
 - Pesée 1 fois /mois
 - Visites à domicile ponctuelles
 - Portes ouvertes 2 fois/an
 - Renforcement nutritionnel selon l'offre
 - Emploi du temps

4/ SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Après la restitution des travaux d'atelier et des discussions qui s'en sont suivies, Madame la Directrice du PLCP a répondu aux questions qui ont été posées et a donné quelques clarifications concernant les projets d'accompagnement qui doivent aider la CTP à générer des revenus supplémentaires dont une partie peut servir à compléter la rémunération du personnel d'encadrement.

L'impact positif des GES et des CTP sur l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers la mise en place de ces infrastructures donne aux femmes les moyens de se libérer et de s'insérer dans le tissu socio économique de leur localité.

Le renforcement des capacités des auxiliaires doit faire l'objet de session de Formation et de recyclage avec l'appui de l'ANCTP.

Pour conclure ce propos, Madame la Directrice a salué l'esprit du protocole d'accord qui lie le PLCP, l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits et l'esprit de franche coopération qui existe entre les deux institutions.

4

RECOMMANDATIONS

1. Prévoir la réalisation d'une cuisine dans le complexe Case des tout-petits.
* Pour celles déjà faites, aménager un espace cuisine lorsque celui-ci n'est pas compris dans la Case foyer
2. Tenir compte des normes du préscolaire (1,5m² / enfant) dans les futures constructions, prévoir des cloisons amovibles pour moduler les espaces en fonction des besoins
3. Impliquer les Inspecteurs du préscolaire depuis la conception jusqu'à la réalisation des cases
4. Entreprendre des recherches pour retrouver les bonnes pratiques traditionnelles en matière de soins d'éducation des tout-petits et disposer d'un répertoire de telles pratiques dans la case.
5. Développer un partenariat dynamique autour de la CTP entre service technique de l'Etat, ONG, projets et collectivités locales en vue d'un soutien effectif et significatif dans la gestion et le fonctionnement
6. Mettre en synergie les différentes structures de la petite enfance (garderie – Ecole Maternelle – Case des tout-petits) pour favoriser les échanges et les partages d'expériences
7. Remplacer le terme « assistant » par celui d'adjoint s'agissant de celui ou celle qui seconde l'animateur polyvalent.
8. Elaborer une fiche de liaison pour faciliter les rapports C.T.P – Ecole élémentaire d'accueil des enfants
9. Encourager le réseautage entre Case des tout-petits
10. veiller à la fonctionnalité des organes des différents comités et procéder à un choix judicieux de leurs membres
11. Saisir l'opportunité qu'offre la supervision pour visiter les garderies de l'ex. PAGPF et les appuyer au besoin

CONCLUSION

« Dis moi quelle jeunesse tu as, je te dirai quel Peuple tu seras » :

*Me Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal*

Les différents rapports des institutions spécialisées dans le domaine du DPE montrent que ce sont les enfants qui souffrent plus de la pauvreté, de la faim, de l'injustice, de l'exploitation, de l'analphabétisme et des conséquences qui en découlent.

Fort de ce constat, le gouvernement s'est toujours attelé à lutter efficacement contre la pauvreté et à donner la place qui sied à chaque catégorie d'enfants, en mettant en place des politiques, des projets et programmes les concernant.

Le PLCP et l'ANCTP en sont une parfaite illustration.

Investir dans les enfants, c'est aussi investir dans le capital humain et social qui est le fondement de notre communauté.

Comme le dit si bien le Chef de l'Etat : « Dis-moi, quelle jeunesse tu as et je te dirai quel peuple tu seras. »

Aussi, devrait – on veiller à ce que la petite enfance reçoive la part qui lui revient dans les 40% du budget que l'état alloue à l'éducation.

Ces investissements ne sont rentables que lorsqu'ils répondent à nos attentes.

Tous les acteurs concernés par le DPE doivent lutter pour le développement de l'enfant afin que tous ses droits soient respectés et appliqués pour produire un enfant sain, bien nourri, éveillé, en sécurité et heureux, qui aura du succès à l'école, qui sera un citoyen productif et qui développera en lui ses potentialités.

L'échange d'expériences et des procédés dans le temps qui nous a réunis est à renouveler et en encourageant, car elle est déterminante.

Au vu du travail appréciable qui a été mené, il est nécessaire comme le recommande certains participants de mettre en place un cadre d'échange et de concertation et un comité de suivi dont les membres proviendraient du PLCP, de l'ANCTP, du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la famille, de

l'action sociale et de la solidarité nationale, du Ministère de la santé, du Ministère de la jeunesse et de la société civile à travers la fédération Nationale des groupements de promotion féminine, la fédération des associations féminines du Sénégal, les élus locaux et des personnes ressources.

Ce comité de suivi piloté par le PLCP sera chargé de traduire en acte concret les conclusions de l'atelier.

Concernant la mise en place des organes de gestion il a été recommandé par les participants que le PLCP et l'Agence nationale de la CTP se concertent pour mieux prendre en charge les préoccupations des deux structures.

En effet le PLCP compte tenu de la nature de ces interventions a mis en place dans sa démarche participative et d'un commun accord avec les bénéficiaires et les partenaires, des comités de quartiers ou des comités villageois qui sont chargés de coordonner les activités du projet dans une perspective de pérennisation et d'appropriation.

Ces comités étant placés sous la tutelle d'un comité de pilotage doivent avoir leur place dans le schéma de supervision de la CTP.

Il en est de même pour l'Agence nationale qui a mis en place un comité de gestion et un comité de supervision parce que n'ayant une seule activité qui est celle de la CTP.

Indéniablement les schémas ne peuvent pas être les mêmes il convient donc de mettre en commun les deux visions pour harmoniser à ce niveau.

Toutefois, au point de vue du contenu, les deux approches sont similaires, seule la forme mérite d'être adoptée au contexte du PLCP.

N B : En effet, suite aux recommandations de l'Atelier, la Directrice du PLCP, assistée de l'expert chargé du volet infrastructures et équipements et de la facilitatrice de l'atelier ont tenu une rencontre avec le représentant de l'agence nationale de la Case de Tout-Petits le Mardi 16 novembre 2004 au siège du PLCP.

Ainsi, les préoccupations de deux structures ont été mieux prises en compte dans la composition des organes de gestion et de leur fonctionnement.